

## Communiqué de presse

### « Chantiers Jeunes » 2019

Le permis de conduire est un atout pour accéder à l'emploi ou la formation des jeunes. L'obtention de ce dernier permet aux jeunes peu ou pas qualifiés, de les aider dans leur parcours d'insertion professionnelle. Il leur permet de pouvoir élargir géographiquement leur recherche d'emploi et de répondre à des offres qui nécessitent sa détention.

C'est pourquoi, dans le cadre de la « Politique de la ville », le CCAS met en place :  
**l'opération « Chantiers Jeunes »  
du 1er Juillet au 9 Août 2019**

**en collaboration avec :**

- la ville d'Abbeville,
- la Mission Locale de la Picardie Maritime.

**avec le soutien de :**

- du CCAS d'Abbeville – porteur de projet,
- de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Baie Somme,
- de la Région des Hauts de France
- et du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET Etat).

**La volonté est de favoriser l'accès à l'emploi par la mobilité.** La participation à l'opération fournit une expérience professionnelle aux jeunes et un apport financier permettant de débiter ou de continuer leur projet de passage du permis B.

**Cette opération permet à des garçons et filles, de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire et issus des différents quartiers de la Ville d'Abbeville, suivis par la Mission Locale de la Picardie Maritime, de :**

- **participer à mi-temps** (une semaine le matin/ une semaine l'après-midi/ une semaine le matin ou l'inverse), en contrat saisonnier sur 3 semaines, **à la rénovation d'éléments du patrimoine communal et/ou associatif** (travaux accessibles à tous, de grattage, ponçage, nettoyage et remise en peinture) ;
- **bénéficier d'une paie au smic**, selon leur présence effective sur le chantier ;
- **obtenir, de ce fait, les moyens financiers afin de mettre en place ou de continuer un projet d'accès à la mobilité : permis de conduire**, en s'engageant vis-à-vis du CCAS sur un suivi individuel et sur un appui de la structure vers son partenaire principal : la Mission Locale de la Picardie Maritime ; qui étudie, au vu de la situation du jeune, du respect de son engagement, de sa volonté d'obtenir son permis de conduire, les possibilités d'aides financières complémentaires.

**Un appel à candidature est relayé par une affiche diffusée et apposée par de multiples partenaires.**

**Les partenaires sélectionnent 22 jeunes parmi les candidatures pour composer les 4 équipes :**

- équipes 1 et 2 intervenant du 1 au 19 juillet 2019
- équipes 3 et 4 intervenant du 22 juillet au 9 août 2019

**Les travaux en 2019 seront, comme à l'ordinaire, sur des sites visibles et/ou fréquentés par le plus grand nombre.**

### **Cette opération a de multiples finalités :**

- **1/ réaliser une action inter- quartiers visant le décloisonnement du territoire**, en composant des équipes mixtes de 4 ou 6 jeunes issus des différents secteurs de la ville d'Abbeville avec une priorité à ceux issus des quartiers prioritaires ou de la zone de veille active de la Politique de la ville ;
- **2/ permettre aux participants de s'engager dans un projet**, finaliser celui-ci et se projeter dans une démarche d'insertion- retour de l'estime de soi et de la motivation ;
- **3/ mettre au point un projet mobilité : Permis B**, en vue de faciliter l'insertion socio- professionnelle /accès à une zone plus large de recherche d'emploi et/ou de formation, à des postes nécessitant ou exigeant le permis B, ... ;
- **4/ aider les jeunes à avoir des moyens financiers** pour débiter ou poursuivre leur permis de conduire ;
- **5/ avoir une première approche du monde du travail** avec une expérience particulière de travail en équipe durant laquelle, est demandé un respect : des horaires, d'une hiérarchie, des collègues, du matériel mis à disposition, d'un site ;
- **6/ fournir une expérience supplémentaire aux participants à inscrire sur leur curriculum-vitae**, afin d'indiquer qu'ils s'investissent et de donner un atout supplémentaire aux jeunes dont le cursus scolaire correspond au domaine d'intervention ;
- **7/ inciter le jeune à s'inscrire chez les partenaires locaux pour réaliser un suivi individuel ou faciliter son insertion socio-professionnelle** : Mission Locale de la Picardie Maritime, Pôle emploi, proch'emploi, agences intérimaires voire associations (ex : Harmonessence, TAA...) ;
- **8/ orienter le jeune en fonction des capacités repérées ou des informations échangées en entretiens individuels, vers d'autres institutions en vue de l'aider à finaliser son projet, de l'intégrer dans un parcours d'insertion en rapport avec son projet professionnel ou dans un chantier d'insertion.**
- **9/ orienter certains jeunes sans diplôme (niveau V /VI) vers une reprise de formation ou d'études** alors qu'ils peuvent être déscolarisés depuis plusieurs mois voire des années, grâce notamment à de nouveaux partenaires 2012 : l'école 2<sup>ème</sup> chance d'Abbeville et l'EPIDE de Doullens ;
- **10/ réaliser une action rapprochée avec la Mission Locale de la Picardie Maritime**, afin de poursuivre un suivi individuel, de bénéficier de prescription pour intégrer une formation, ou afin de voir si le jeune peut bénéficier d'une aide complémentaire selon sa situation (faj, permis à 1 euros...) ;
- **11/ aider les services techniques à entretenir le patrimoine communal** en les déchargeant des travaux simples et accessibles aux jeunes ;
- **12/ inciter au respect du patrimoine communal** en faisant participer les jeunes à sa rénovation.

### **L'action comprend 4 phases :**

- ~ **1/ Phase projet : Etablir un projet mobilité avec les jeunes au début de l'action et soutenir son montage durant l'action** (3 devis d'auto-école à fournir, comparaison à faire sur la durée du forfait code illimité, sur les conditions de conduite en individuel ou collectif, sur la possibilité d'avoir des leçons de code corrigée avec moniteur, ...) ;
- ~ **2/ Phase chantier : Evaluation quotidienne sur les chantiers** (présence, comportement, capacités) ;
- ~ **3/ Phase réalisation du projet : Concrétisation du projet et valorisation du travail effectué par une attestation de participation à l'opération remise en fin de chantier, en présence de l'ensemble des partenaires** (avant bulletin de salaire remis le mois suivant en fonction de l'état de présence) ;
- ~ **4/ Phase de suivi Mise en place d'un « Comité de Suivi », à compter de 2013, pour permettre aux partenaires de faire le point sur les projets mobilité et d'insertion des anciens participants.**